

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 NOVEMBRE 2017

Le 20 novembre 2017 à 20h00, le Conseil municipal de la commune de Saint Léger dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel GENEAU Maire.

Date de convocation : 09 novembre 2017

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de présents : 14

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

BERTRAND Alain	GENEAU Michel	RULLIER Jean-Jacques
BOUDEAUD Nathalie	LAIDET Michel	BONNEAU Régis
DEFOULOUNOUX David	METREAUD Christine	TREBUCHET Gérard
FORT Claude	PEREZ Emmanuelle	ROCHARD Cédric
ROBIN Robert	FEILLEUX Christelle	

Madame METREAUD a été élue secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du 25 septembre 2017 : Intervention de Mme BOUDEAUD Nathalie sur le procès-verbal concernant les propos de M. le Maire en début de séance sur sa phrase « C'est un délit de citoyenneté et d'honnêteté intellectuelle où transparait la supercherie, le copinage et l'escroquerie. »

M. le Maire confirme ses propos.

Mme BOUDEAUD répond que c'est de la diffamation.

M. le Maire dit que les juridictions peuvent s'ouvrir.

Mme BOUDEAUD pense que le débat n'est pas autorisé et que les élus ne peuvent plus parler lors des séances du Conseil Municipal.

M. le Maire n'est pas d'accord avec Mme BOUDEAUD, il précise que si le débat dévie de l'ordre du jour, il y mettra fin.

Mme BOUDEAUD regrette le propos de « délit de citoyenneté ».

M. le Maire pense qu'en votant contre le fait de défendre les intérêts de la commune dans des affaires au tribunal et en refusant de voter le budget, c'est un délit de citoyenneté vis-à-vis de l'électorat de Saint-Léger.

Concernant le procès-verbal, M. le Maire remercie l'intervention de Mme FEILLEUX Christelle lors de la réunion du 25 septembre.

Approbation de l'ordre du jour avec l'additif : 14 POUR.

- Subvention voyage scolaire à St Lary.

Le Maire déclare la séance ouverte. Ouverture de séance : 20h12.

Enregistrement par dictaphone.

1. Délibérations à voter

1.1 Frais scolaires école Sainte-Marie

Mme METREAUD informe les élus que la commune a reçu la facture des frais scolaires de l'école Ste Marie de PONS d'un montant de 4 320€ qui correspond à la période de janvier à juillet 2017 soit 60% de l'année scolaire pour 3 enfants en maternelle et 5 enfants à l'école primaire.

Frais par enfant en maternelle : 660 €.

Frais par enfant en primaire : 420€.

Cette dépense s'inscrit au compte 6558.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise le Maire à payer ces frais s'élevant à 4320 € et à signer la convention.

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

1.2 Demande de subvention au Département dans le cadre du Fonds de péréquation

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de déposer une demande de subvention pour réaliser des travaux de réfection concernant la voirie communale au Département de la Charente-Maritime.

Les travaux s'élèvent à 74 520.67 € HT pour une subvention à hauteur de 40 % soit 29 808.27 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de solliciter une aide exceptionnelle auprès du Département de la Charente-Maritime au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier,
- Valide le plan de financement comme suit :

*Département de la Charente-Maritime à hauteur de 40% : 29 808.27 €

*Fonds propres à hauteur de 60% : 44 712.40 €

*Dépense total HT : 74 520.67 €

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

1.3 Horaires de l'éclairage public

M. DEFOULOUNOUX propose aux élus de revoir les horaires d'éclairage public.

En effet les tranches horaires sont parfois trop longues et pas forcément utiles.

Cette démarche s'inscrit également dans l'intérêt de faire des économies d'énergie. Les horaires proposés ont été discutés lors de la réunion du 25 septembre.

		6h30-22h00	06h30-23h00	6h30-00h00	06h30-01h00
1	Mairie (transfo-mairie)	Du 01/01 au 31/12	Juin et septembre	Juillet et Août	Les 24 et 31/12
2	La Péruse (transfo église)	Du 01/01 au 31/12	Juin et septembre	Juillet et Août	Les 24 et 31/12
3	L'aubert (transfo rustica)	Du 01/01 au 31/12	Juin et septembre	Juillet et Août	Les 24 et 31/12
4	Bel-Air (Les 3 Moulins)		Du 01/01 au 31/12	Juillet et Août	Les 24 et 31/12
5	Lossandière	Du 01/01 au 31/12		Juillet et Août	Les 24 et 31/12
6	Petit Méglade	Du 01/01 au 31/12		Juillet et Août	Les 24 et 31/12
7	Grand Méglade	Du 01/01 au 31/12		Juillet et Août	Les 24 et 31/12
8	Pont Bouquet	Du 01/01 au 31/12		Juillet et Août	Les 24 et 31/12
9	Les Potirons- Les Tallas	Du 01/01 au 31/12		Juillet et Août	Les 24 et 31/12
10	Boissouchaud	Du 01/01 au 31/12		Juillet et Août	Les 24 et 31/12
11	Vaumondois	Du 01/01 au 31/12		Juillet et Août	Les 24 et 31/12
12	Lijardière (tranfo)	Du 01/01 au 31/12	Juin et septembre	Juillet et Août	Les 24 et 31/12
13	La Combe des Ormeaux (transfo)	Du 01/01 au 31/12		Juillet et Août	Les 24 et 31/12
14	Les Racauds (transfo)	Du 01/01 au 31/12		Juillet et Août	Les 24 et 31/12
15	Le Peu (transfo)	Du 01/01 au 31/12		Juillet et Août	Les 24 et 31/12
16	Le Coudrat	Du 01/01 au 31/12		Juillet et Août	Les 24 et 31/12

Il sera envisagé de brancher l'éclairage du terrain de pétanque du square André Chauraud sur le réseau d'éclairage public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Valide les nouveaux horaires de l'éclairage public.

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

1.4 Régie

Mme METREAUD propose aux Conseillers Municipaux de statuer sur les tarifs de la régie à compter du 01 janvier 2018.

La vente des grains contre les nuisibles est arrêtée suite à la législation en vigueur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Définit les tarifs à compter du 01 janvier 2018 comme suit :

Photocopie A4 :

0,15 € le passage (1 recto) ;

0,20 € les 2 passages (1 recto/verso)

Photocopie A3 :

0,20 € le passage (1 recto) ;

0,30 € les 2 passages (1 recto/verso)

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

1.5 Tarifs et périodes salles communales, vaisselle

Madame METREAUD Christine propose aux élus de reprendre la tarification et périodes pour les locations des

salles communales de la délibération du 14 novembre 2016 à compter du 01 janvier 2018.

Concernant la vaisselle, elle sera mise à disposition à titre gracieux aux personnes louant les salles, une caution de 50 € sera demandée.

Un inventaire sera effectué avant et après la mise à disposition.

Un Paiement de 2€ par article manquant ou cassé sera appliqué.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide à compter du 01 janvier 2018, de reconduire les tarifs et périodes votés le 14 novembre 2016 concernant les locations des salles communales,

- Dit que la vaisselle sera mise à disposition à titre gracieux pour les personnes louant les salles, une caution de 50 € sera demandée. Un inventaire sera effectué avant et après la mise à disposition. Un Paiement de 2€ par article manquant ou cassé sera appliqué.

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

1.6 Décision modificative n°1 budget principal 2017

Madame METREAUD Christine informe le Conseil Municipal que l'assurance statutaire de la commune a accordé la prise en charge exceptionnelle d'une partie du traitement de l'agent placé en maladie professionnelle. L'assurance a procédé au virement d'un montant de 83 381.53 € qui concerne la maladie professionnelle et demande à la commune de lui rembourser les remboursements liés à son congé de longue durée d'un montant de 64 918.33€.

Les remboursements de salaire, dus au placement en maladie professionnelle ont été entièrement effectués à l'agent concerné.

Cela n'avait pas été prévu lors de l'élaboration du budget primitif de l'année 2017, il faut donc abonder la ligne des salaires afin de réaliser les écritures comptables des dépenses liées au personnel jusqu'au 31 décembre 2017. De plus, il est proposé de faire l'acquisition d'une autolaveuse pour le personnel technique pour l'entretien des salles communales et l'acquisition d'un dictaphone pour les réunions du Conseil Municipal.

Décision modificative au budget primitif 2017 :

Dépenses		Recettes	
Art 6488	+ 65 000 €	Art 6419	+ 83 300 €
Art 6411	+ 18300 €		
Total : 83 300 €		Total : 83 300 €	

Opération n°235 « Achat matériel divers » :

Dépenses		Recettes	
Art 2158	+ 1 550 €	Art 10 226	+ 1 550 €
Total : 1 550 €		Total : 1 550 €	

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

1.7 Bâtiment technique - ateliers municipaux et annexes: Validation des entreprises

M. le Maire propose aux élus de valider les marchés concernant la construction du bâtiment technique.

Une négociation avec les entreprises a eu lieu.

Le compte-rendu de l'analyse des offres a été transmis aux membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'attribuer les lots suivants :

- o Lot 1 : VRD : entreprise SOPOTP: 61 998.10€ HT
 - o Lot 2 : Gros-œuvre: entreprise RIJOL: 107 000€ HT
 - o Lot 3: Charpente couverture et bardage métalliques : entreprise PREVOST : 62 500€ HT
 - o Lot 4 : Menuiseries aluminium : entreprise BOUGNOTEAU : 6 270.69€ HT
 - o Lot 5 : Menuiseries intérieures : entreprise BOUGNOTEAU : 2 229.31€ HT
 - o Lot 6 : Cloisons-Plafonds : entreprise GOURAUD : 6 903.38€ HT
 - o Lot 7 : Carrelage-Faïence : entreprise TEXIER : 8 073.50 € HT
 - o Lot 8 : Peinture : entreprise GUENAUD David : 2 200€ HT
 - o Lot 9 : Electricité – Chauffage : JACQUET Philippe : 13 936.24 € HT
 - o Lot 10 : Plomberie sanitaire : entreprise GENEAU : 9 512.35 € HT
- Décide d'accepter les options suivantes :

- 3.1 : Isolation thermique enveloppe extérieure garage : entreprise PREVOST : 19 350€ HT
- 8.1 : Peinture sur parois intérieures en maçonnerie : entreprise GUENAUD : 2 528.90€ HT
- 8.2 : Marquage ZEBRA sur dallage intérieur : entreprise GUENAUD : 780 € HT
- Autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

1.7 Accessibilité de la salle annexe : Validation des entreprises

M. le Maire propose aux élus de valider les marchés concernant les travaux d'accessibilité de la salle annexe. Une négociation avec les entreprises a eu lieu.

Le compte-rendu de l'analyse des offres a été transmis aux membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'attribuer les lots suivants :

- Lot 1 : GROS-OEUVRE : entreprise AUGUSTIN: 12 337.83€ HT
- Lot 2 : MENUISERIES EXTERIEURES – INTERIEURES – PLAFOND - ISOLATIONS: entreprise NOUVEAU Jérôme: 16 590.70€ HT
- Lot 3: SERRURERIE: entreprise RATEAU Yohan: 615€ HT
- Lot 4 : ELECTRICITE – PLOMBERIE : entreprise LMEI 17: 10 186.80€ HT
- Lot 5 : PEINTURES: entreprise Saintonge peinture: 1 991.51€ HT
- Lot 6 : CARRELAGE: entreprise TEXIER père et fils : 5 761€ HT

- Décide d'accepter les options suivantes :

- * 1.1 : entreprise Augustin : 8 717.62€ HT
- * 2.1 : entreprise NOUVEAU Jérôme : 6 104 € HT

- Autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

1.8 Convention Génie Civil Font de L'Isle

Madame METREAUD dit que le SDEER a transmis une proposition de convention qui formalise les conditions d'organisation et financières pour les travaux de génie civil concernant la dissimulation des réseaux sur le secteur de La Font de L'Isle.

Estimation de l'opération : 1 054.61 € HT soit 1 265.53 € TTC

Financement en 1 annuité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d' :

- Accepter les conditions de la convention et le paiement en 1 annuité.
- Autoriser le Maire à signer ladite convention.

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

1.9 Subvention voyage scolaire Saint Lary

Un voyage à St Lary est organisé par le collège de Pons.

Six élèves concernés par ce voyage résident sur la commune de Saint-Léger.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- décide de participer à hauteur de 30 € par enfant résidant sur la commune de Saint-Léger pour le voyage concerné,
- dit que la participation sera versée directement aux familles concernées sur présentation d'un RIB et de l'attestation de présence délivrée par l'établissement scolaire.

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2. Présentation des travaux réalisés, en cours d'exécution et en prévision.

Dissimulation des réseaux : Les Tallas, Les Potirons : Travaux réceptionnés ; Vaumondois, Le Coudrat : Réception des travaux à venir.

Voirie : Il a été effectué beaucoup de Pata, Chemin de la Cagouille, chemin longeant la RD137, rue des Iris, rue du Logis, Chemin de la Rente.

Abri des pèlerins : Monsieur le Maire explique qu'il reste quelques aménagements. Le projet est satisfaisant. Un point d'eau pourra être mis en place pour les pèlerins. Subvention DETR 2016 refusée par la Sous-Préfecture mais re-sollicitée en 2017 par M. le Maire et attribuée : 5 904.75€ + subvention Département attribuée : 7 085.70€. Coût total prévisionnel : 23 619 € HT

Prévisionnel restant à la charge de la commune :16 628.55 €

Salle annexe : Total marché + options : 74 765.35 €, subvention du Département attribuée : 19 450.80€ + DETR année 2017: 26 034.58 €, une réunion aura lieu avec les entreprises avant la fin de l'année, début des travaux en janvier. Prévisionnel restant à la charge de la commune : 29 279.97€

Bâtiment technique : Total marché + options : 363 938.94 €, subvention du Département attribuée : 54 000€. Prévisionnel restant à la charge de la commune : 309 938.94€

La Traverse du Peu-Le Mercier : Sondage du sol effectué, une planche d'essai a été réalisée. Il faut voir si l'essai va tenir.

Lotissement Les rives de la Seugne : un quatrième terrain est vendu, l'acte de vente va être signé chez le Notaire, dès que le permis de construire sera accordé.

Achats matériels : Fournitures et mobilier pour le secrétariat dans le cadre de l'aménagement du poste de travail pour adaptation aux gestes et postures et l'utilisation de l'ordinateur, son orientation, son éclairage.

Divers :

Courrier reçu d'un avocat pour une affaire concernant la commune, les élus sont invités à en prendre connaissance à la Mairie.

Repas des aînés : Samedi 25 novembre à 12h00 à la salle des fêtes, traiteur Olivier Lelong, les aînés ne participant pas au repas auront un panier gourmand comme en 2016.

Estivales 2018 : La commune ne souhaite pas organiser une soirée « Estivales » en 2018.

Téléthon : Prévision d'un téléthon en janvier, programme non défini à ce jour.

Eurochestrries : du 02 et 08 Août 2018. Date à fixer pour le concert à Saint-Léger.

Vœux du Maire et du Conseil Municipal : Le dimanche 21 janvier 2018 après-midi.

Arbre de Noël : Le samedi 09 décembre à 14h30. Mettre en place un sapin de Noël dès le repas des aînés le 25 novembre si possible.

Fin de séance : 21h40.

La secrétaire de séance, Madame Christine METREAU.

Le Maire, Monsieur Michel GENEAU.